



Montanay

Entre Saône et Dombes

## NOTE BREVE ET SYNTHÉTIQUE BUDGET PRIMITIF 2026

Le présent document est établi en application de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que « *Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* »

Il est disponible sur le portail internet de la Collectivité <https://www.commune-montanay.fr/>

Le **budget primitif** retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année **2026**. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée.

Par cet acte, le maire de la commune de Montanay, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier et 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 05 mars 2026 avec la volonté de finaliser les programmes de la mandature actuelle tout en préservant des marges de manœuvre pour la future équipe municipale.

REÇU EN PREFECTURE

Le 09/03/2026

Alfred AUBREY, Maire

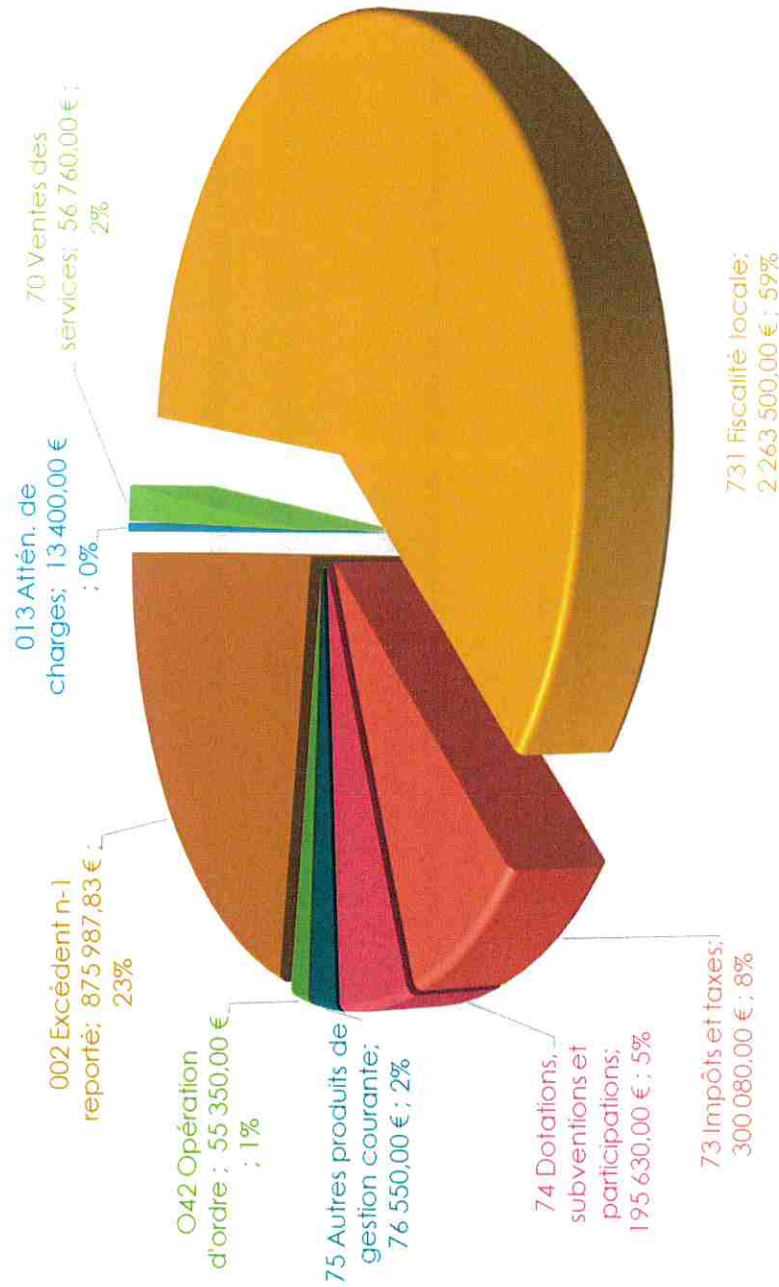
1, rue de la République - 69130 MONTANAY



1- La section de fonctionnement s'établit à **3 837 257.83 €**

**Recettes (pour mémoire recettes 2025 réalisées : 3 046 805.25€)**

Compte tenu du contexte géopolitique international, des échéances électorales locales, de la maîtrise des dépenses publiques imposées par l'Etat et du souhait de laisser la prochaine mandature arrêter ses programmes, le Conseil Municipal a fait le choix de conserver l'intégralité de l'excédent 2025 en section de fonctionnement.



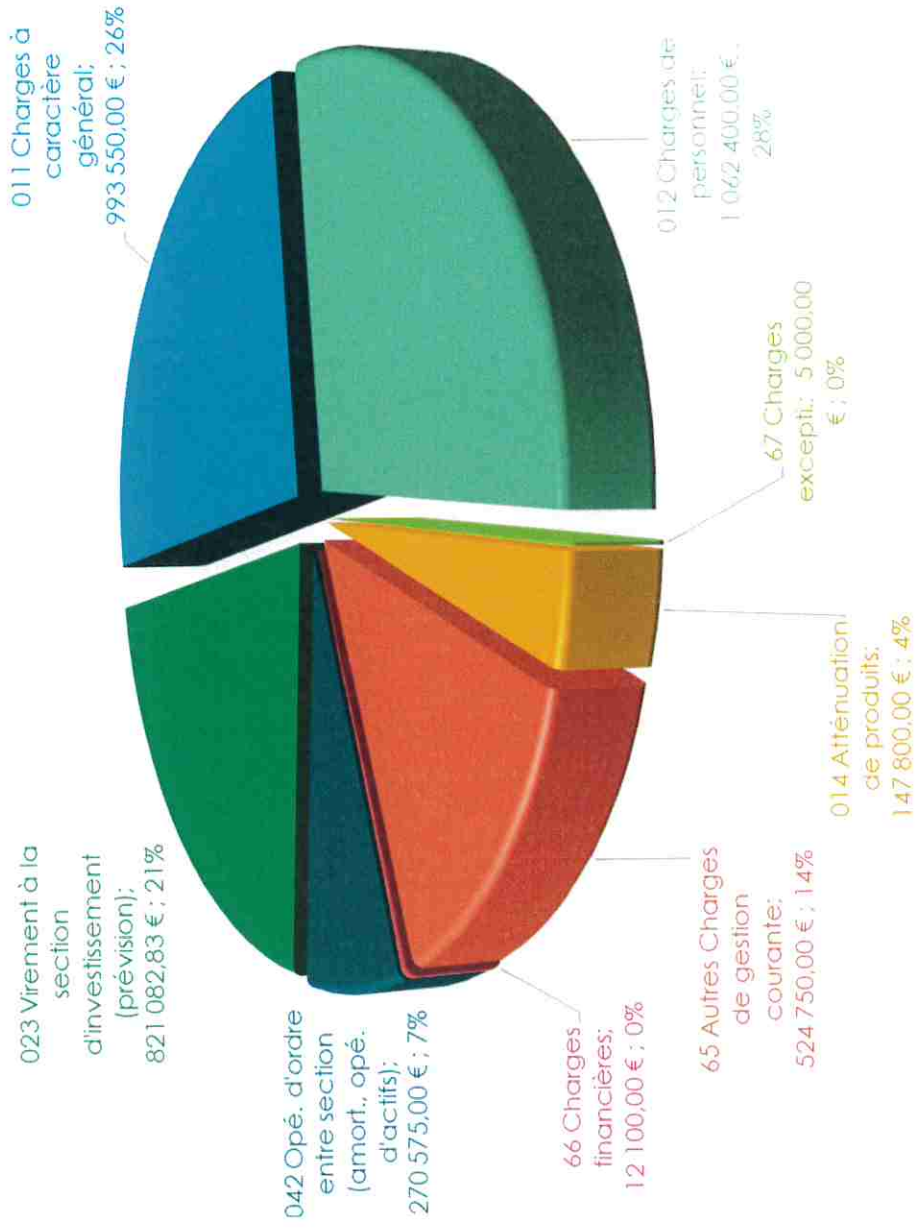


**Chapitre 77 Produits exceptionnels**  
Aucun produit attendu

*Les recettes réelles de fonctionnement devraient diminuer d'environ 3 % par rapport aux recettes réelles réalisées en 2025.*



Dépenses de fonctionnement (pour mémoire dépenses 2025 réalisées : 2 705 048.40€)



### **Chapitre 011 Charges à caractère général**

La Collectivité projette une augmentation d'environ 13 % de ces charges car deux nouveaux services sont ouverts à la population (médiathèque et la police municipale). De plus, les coûts de l'énergie devraient se maintenir à un niveau assez élevé.

Des crédits ont également été prévus pour l'entretien du patrimoine existant.

### **Chapitre 012 Charges de personnel**

Ce poste est en hausse en raison

- De l'augmentation de la cotisation patronale
  - o à la CNRACL (hausse de 3 points). Cette hausse doit se poursuivre jusqu'en 2028 et conduire à un taux de cotisation de 43.65% (2024 : 31.65 %) ;
  - o à l'ircantec : 4.20 % à 4.27 %
  - o à l'assurance vieillesse : 2.02 % à 2.11 %
- Renfort sur le service enfance compte tenu des effectifs prévisionnels
- La mise en place obligatoire de la protection sociale complémentaire (prévoyance et santé)
- La prévision de période de tuilage en raison de départs de plusieurs agents

### **Chapitre 014 Atténuation de produits**

Les dépenses constatées sur ce chapitre devraient baisser en 2026 car le DILICO sera supporté en 2026 uniquement par les intercommunalités et les régions.

### **Chapitre 65 Autres charges de gestion courante**

Ce chapitre est en hausse par rapport au réalisé 2025. Ces évolutions tiennent aux points suivants :

- Revalorisation de la grille des indemnités de fonction des élus locaux (devrait être compensée par une dotation de l'Etat)
- Augmentation de la contribution au délégataire du service de restauration scolaire suite à la mise en place de la tarification sociale (en partie compensée en recettes par une dotation de l'Etat)

### **Chapitre 66 Charges financières**

Les crédits prévisionnels sont en hausse car la Commune a souscrit un nouveau prêt en 2025 (acquisition d'un terrain pour la construction d'un futur équipement public).

**Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Ce chapitre constate les opérations d'amortissement des investissements réalisés. Il est en nette hausse car la Commune a débuté l'amortissement des programmes du terrain synthétique, de la mise en accessibilité du parking du stade et de la microcrèche.

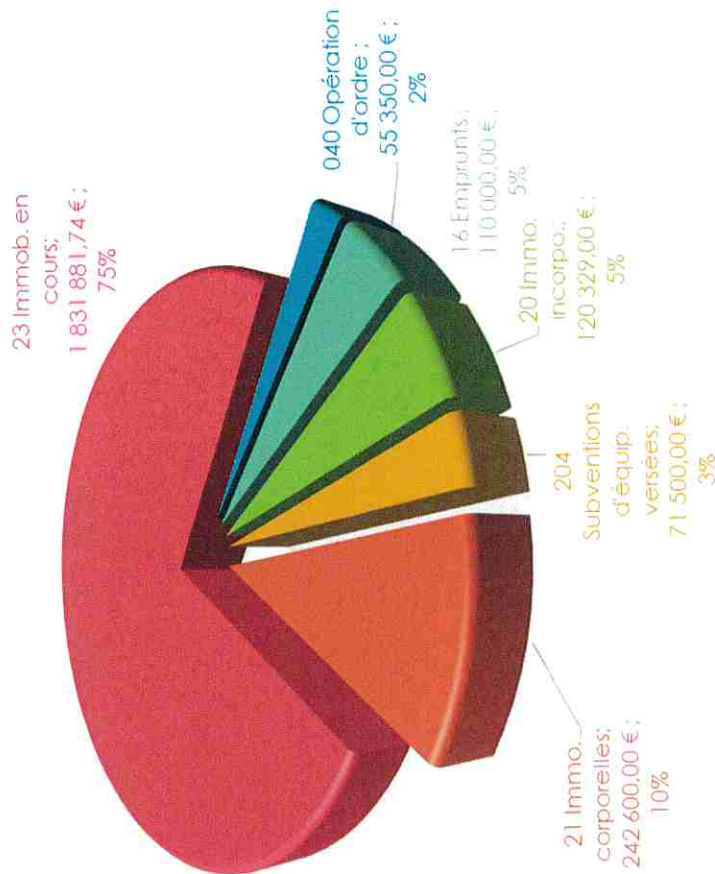
*Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement sont en hausse par rapport à celles réalisées en 2025. L'autofinancement reste toutefois conséquent.*



Les demandes suivantes ont été formulées :

Caf (première tranche de travaux sur l'EAJE à la demande de la PMI)	14 052,00 €
Travaux chapelle	47 900,00 €
Travaux cimetière	300 000,00 €

### Dépenses



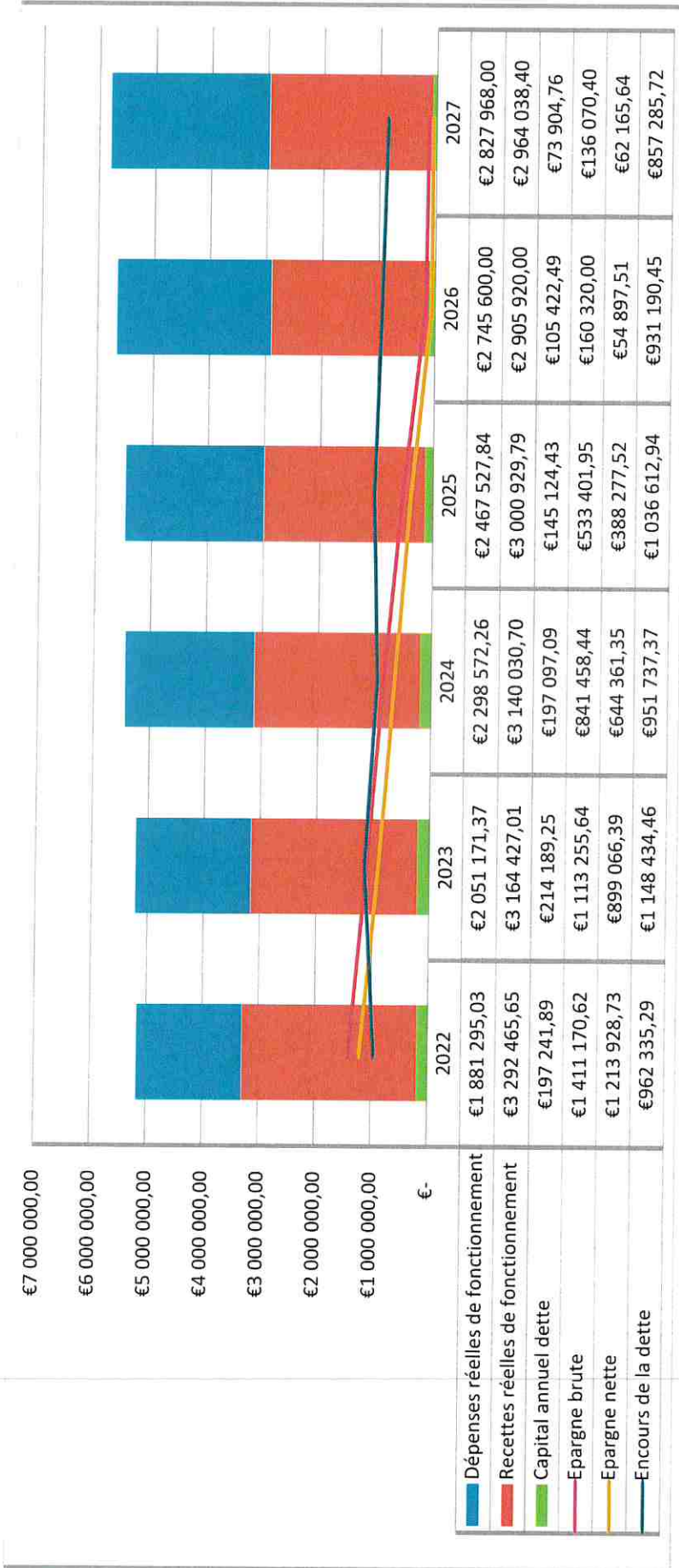
Les principaux programmes d'investissement prévus pour 2026 sont les suivants :

- Solde des travaux de construction de la médiathèque (185 000 €) et du programme d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture du Centre Technique Municipal en vue (30 290 €) ;
- Travaux de mise aux nouvelles normes de l'EAJE (2<sup>ème</sup> tranche) : 50 000 €
- Etudes de conception pour l'extension du cimetière (28 329 €)
- Réhabilitation de l'ancienne chapelle du groupe scolaire en salle périscolaire (110 000 €)
- Constitution d'une « provision » pour de futurs travaux : 1 501 697,74 €

### Chapitre 041 Opérations d'ordre patrimoniales

Ce chapitre a notamment vocation à retracer les opérations d'ordre sur les programmes d'investissement.

#### 3 - Prévision d'évolution de l'épargne brute et de l'épargne nette



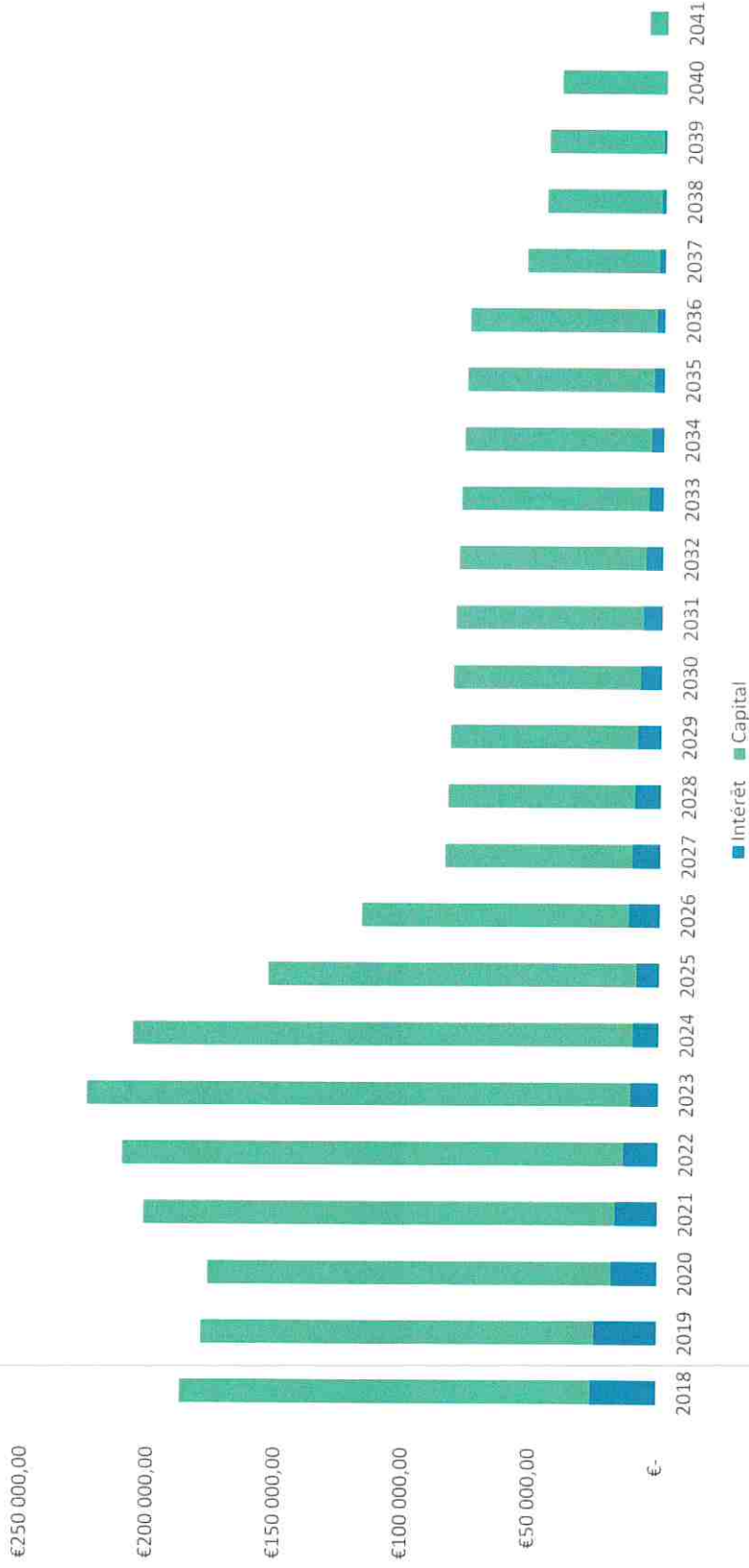
La Collectivité connaîtra quelques exercices avec un excédent de fonctionnement moindre car elle est déjà dotée d'un patrimoine bâtiminaire dense.

En 2026, le choix a été fait de conserver l'intégralité de l'excédent de fonctionnement 2025 en fonctionnement afin de laisser à la prochaine mandature le choix des investissements à réaliser.

Des produits supplémentaires issus de la fiscalité sont également escomptés compte tenu des logements qui doivent se construire sur le secteur du Marjeon.

#### 4 - Etat de la dette

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités												
		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035			
2016-01	Maison Armand	31 641.88	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
2021-01	MAISON BEUF	32 454.38	32 289.38	32 124.38	31 959.38	31 794.38	31 629.38	31 464.38	31 299.38	31 134.38	30 969.38			
2022-01	Extension restaurant scolaire 2022	30 746.44	30 546.44	30 346.44	30 146.44	29 946.44	29 746.44	29 546.44	29 346.44	29 146.44	28 946.44			
2025-01	Acquisition terrain Marjeon construction équipement	22 607.08	22 101.08	21 595.08	21 089.08	20 583.08	20 077.08	19 571.08	19 065.08	18 559.08	18 053.08			
<b>Total budget Budget Principal</b>		<b>117 449.78</b>	<b>84 936.90</b>	<b>84 065.90</b>	<b>83 194.90</b>	<b>82 323.90</b>	<b>81 452.90</b>	<b>80 581.90</b>	<b>79 710.90</b>	<b>78 839.90</b>	<b>77 968.90</b>			



REÇU EN PREFECTURE  
Le 09/03/2026  
Application n° 2025.1.001000000

## 5 - Effectifs de la Collectivité au 1/01/2026

La Collectivité compte 17 agents titulaires et 7 agents contractuels

### Répartition des agents titulaires

Service	Nombre d'agents	ETP 2025	ETP 2024
Administratif	7	7	5,5
Espaces verts	2	2	2
Entretien	2	1.63	1.63
Enfance Jeunesse (dont sport)	2	1.65	1.65
Bibliothèque	1	1	0.85
Ecoles	2	2	4
Police municipale	1	1	0
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>16.28</b>	<b>15.63</b>

## 6 - Ratios comparatifs

### Ratios comparatifs

	CA 2025	BP 2025	BP 2026	Moyenne de la strate données 2024 DGFIP
Nombre d'habitants (population légale)	3 388	3 388	3 411	
Dépenses réelles de fonctionnement/ habitant	728.31	843.81	804.93	903.00
Recettes réelles de fonctionnement/ habitant	885.75	853.37	851.93	1085.00
Dépenses d'équipement brut/habitant	522.04	894.2	643.45	421.00
Encours de la dette / habitant	393.21	342.54	390.56	624.00
DGF/ habitant	17.50	19.31	10.26	158.00

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	38.04 %	36.34 %	38.69 %	38.99 %
Dépense de fonctionnement + capital dette/ recettes réelles de fonctionnement	87.07 %	104.11 %	98.27 %	89.76 %
Dépense d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	58.97 %	104.78 %	75.53 %	38.80 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	44.39 %	40.14 %	45.84 %	58.52 %
Epargne brut/recettes réelles de fonctionnement	17.77 %	1.12 %	5.52 %	20.92 %

Sauf mention contraire, les montants sont en €

A Montanay, le 9 mars 2026

Le Maire,

Gilbert SUCHET



